

*Questions orales*

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, je remercie le député de sa question qui me permet de mentionner à la Chambre à quel point cette obligation pour l'expansion de la petite entreprise a pu injecter dans l'économie canadienne un montant d'argent énorme pour la santé de ce secteur si important de notre économie. En effet, nos projections sont à l'effet qu'au cours des 18 mois du programme, 1 milliard 500 millions de dollars auront été utilisés pour des fins d'expansion et pour aider les entreprises en difficulté. En ce qui a trait à l'utilisation de ce programme, nous croyons que plus de 6,000 entreprises en ont profité, et d'après les statistiques préliminaires que nous recevons à ce sujet, il semble que l'utilisation ait été concentrée en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Pour ce qui est du Québec, la pénétration du programme a été minimale à l'extérieur de la région de Montréal.

\* \* \*

● (1450)

[Traduction]

**LES FORÊTS****L'INDUSTRIE DU BOIS D'ŒUVRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suppose que le ministre est au courant du marasme qui sévit dans les industries du bois d'œuvre et de la transformation du bois. Je suppose que lui et ses collègues sont bien au courant aussi des graves conséquences que cela peut entraîner pour des centaines de petites localités disséminées ici et là au Canada, étant donné qu'un travailleur sur dix employé dans ce secteur dépend entièrement d'une seule entreprise. A quelle mesure, à court terme tout au moins, songe le gouvernement pour aider ces entreprises à surmonter la crise et pour aider ceux qui en sont touchés directement ou indirectement.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, il existe un programme d'envergne en Colombie-Britannique, soit le Programme de développement coopératif des marchés étrangers, programme réalisé avec la collaboration du Conseil de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et du gouvernement de la province.

Dernièrement, nous avons signé une nouvelle entente prolongeant le programme de quelques années. Le gouvernement fédéral a accru d'un tiers sa participation financière à ce programme. Jusqu'à présent, cela a permis à la Colombie-Britannique de faire passer de 200 millions à 100 milliards la valeur de ses exportations de produits forestiers vers des pays autres que les États-Unis. Je considère qu'il s'agit d'un effort considérable qui aidera à lutter contre la situation évoquée par le député. Je suis heureux d'appuyer et de collaborer à d'autres initiatives de cette nature.

**LES REVENUS OBTENUS PAR L'EXPORTATION**

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Le ministre a-t-il reçu du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique une requête le priant de ne pas envoyer d'autres missions commerciales pour le moment, surtout aux États-Unis, à cause des effets adverses de certains autres programmes gouvernementaux, qui entravent nos efforts pour vendre

notre bois de construction sur le marché américain? Or, on y écoule 60 p. 100 de notre bois de construction. Sait-il, et ma question s'adresse aussi au ministre des Finances, que c'est l'industrie dont les exportations rapportent le plus au Canada et qui contribue plus que toutes les autres industries réunies, à équilibrer notre balance des paiements? Est-il au courant de la grave situation dans laquelle se trouve l'industrie? Le gouvernement va-t-il agir pour y remédier?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, nous n'ignorons pas l'importance que revêt l'industrie du bois de tout le pays pour notre économie toute entière. Nous offrons une grande variété de programmes destinés à encourager le développement de l'industrie et à soutenir sa production sur les marchés tant intérieur qu'extérieur. Nous allons continuer à accroître et à intensifier nos efforts en ce sens, et notamment à accroître les débouchés de cette industrie aux États-Unis malgré ce que le président américain a dit récemment en parlant de la situation économique affaiblie de son pays. Nous partageons des deux côtés de la Chambre une volonté de renforcer et de développer l'industrie forestière dans tout le pays. Je suis persuadé que nous allons continuer à conjuguer nos efforts dans ce sens.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE****LA POLITIQUE À L'ÉGARD DU DROIT DE GRÈVE**

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre, j'en suis sûr, est au courant de la décision marquante rendue la semaine dernière par la Cour d'appel fédérale et qui reconnaît nettement au gouvernement fédéral, en cas de grève le pouvoir de fixer le nombre de fonctionnaires qui pourront faire la grève ou qui en seront empêchés. Le ministre se souviendra que l'affaire portait en particulier sur les contrôleurs de la circulation aérienne. Peut-il nous dire s'il envisage d'adopter une politique qui aura pour effet de diminuer le nombre de fonctionnaires qui peuvent faire la grève ou en sont empêchés?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je suis évidemment au courant de la décision. J'en ai appelé à la Cour fédérale parce que nous estimions que la loi adoptée par le Parlement en 1967 autorisait le gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, à désigner les fonctionnaires jugés essentiels, dans l'intérêt et pour la sécurité du public. La Cour d'appel fédérale a simplement confirmé l'interprétation que nous avons donnée à cette disposition de la loi et que nous avons appliquée dans bien d'autres cas. Je songe par exemple aux agents correctionnels des prisons, aux infirmières et aux autres groupes du genre. C'est ce que la décision signifie, madame le Président. Je crois savoir que le syndicat veut interjeter appel auprès de la Cour suprême. Il nous faudra donc peut-être attendre quelque temps avant d'avoir la confirmation de notre interprétation. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention, madame le Président, de donner à la loi une portée autre que celle qui était prévue au moment de son adoption en 1967.